

---

Décret nommant cinq députés pour assister à la fête civique du canton d'Issy-l'Union, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Décret nommant cinq députés pour assister à la fête civique du canton d'Issy-l'Union, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 590;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41834\\_t1\\_0590\\_0000\\_9;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41834_t1_0590_0000_9;)

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

communes du même département en imitent le salutaire exemple. C'est d'autant plus nécessaire que Levasseur, qui vient de parcourir le district de Gonesse, n'y a pas trouvé assez d'esprit public. A Luzarches, notamment, un prêtre avait fanatisé les habitants. Des mesures sévères exercées sur les fauteurs du trouble qu'il avait causé ont ramené le calme. Levasseur, qui a rempli cette mission, est parvenu ensuite, en parlant aux habitants égarés le langage de la raison, à leur faire adopter les principes et à détruire en eux les effets du fanatisme.

La mention honorable, proposée par Levasseur, est décrétée.

Les administrateurs du district de Clermont-Oise écrivent, en date du 16 brumaire, en ces termes :

« Bientôt on dira de toutes les ci-devant seigneuries et terres domaniales du district de Clermont-Oise :

*Ici gisait le domaine de monseigneur.*

« 27 lots de terre distraits d'une ferme d'un fameux suppôt de la tyrannie, d'un traître, de l'émigré La Rochefoucauld-Liancourt, viennent d'être partagés entre une vingtaine de sans-culottes, fermement attachés à la Révolution, et fort incrédules sur le fait de la résurrection.

« Ces lots, évalués en masse à la somme de 9,060 livres, ont été vendus celle de 41,600 livres. Cette vente intéressante a été terminée par les cris mille fois répétés de : « Vive la Montagne! et les Montagnards! » et par l'*Hymne de la liberté*.

« Les administrateurs du district de Clermont tiendront le serment qu'ils ont fait d'accélérer la dissection de toutes ces ci-devant (1). »

*Suit la lettre des administrateurs du district de Clermont-Oise, d'après le document des Archives nationales (2) :*

*Aux représentants du peuple.*

« Clermont-Oise, 16 brumaire de l'an II de la République une, indivisible et impérissable.

« Citoyens représentants,

« Bientôt on dira de tous les ci-devant seigneuries et terres domaniales du district de Clermont-Oise : « Ici gisait le domaine de *Monseigneur*. »

« 27 lots de terre distraits d'une ferme d'un fameux suppôt de la tyrannie, d'un traître, de l'émigré La Rochefoucauld-Liancourt, viennent d'être partagés entre une vingtaine de sans-

culottes fermement attachés à la Révolution, et fort incrédules sur le fait de la résurrection.

Ces lots, évalués en masse à la somme de 9,060 livres, ont été vendus celle de 41,600 livres.

Cette vente intéressante a été terminée par les cris mille fois répétés de : *Vive la Montagne et les Montagnards*, et par l'*Hymne à la liberté*.

Les administrateurs du district de Clermont tiendront le serment qu'ils ont fait d'accélérer la dissection de toutes ces ci-devant (1).

ANIBERT; WARÉE, *président*; RACINE; GENAILLE; COLNÉ; RAYOUT, *procureur syndic*; NEVIN, *secrétaire*.

L'Assemblée décrète la mention honorable de toutes ces adresses, lettres et offrandes civiques, avec leur insertion au « Bulletin » (2).

Les commissaires du canton d'Issy-l'Union ont été admis à la barre. L'orateur a manifesté à la Convention nationale le vœu du canton à l'occasion de la fête civique qu'il célébrera, décadi prochain, en l'honneur de Marat et Le Peletier.

La Convention nationale décrète la mention honorable et charge les citoyens Fressine, PRÉCINE, Delagueulle, Villers et Mailhe d'assister comme commissaires à cette fête civique (3).]

*Suit l'invitation des commissaires du canton d'Issy-l'Union (4) :*

Citoyen Président,

« Nous te rappelons que, par ton organe, la Convention nationale nous a promis d'honorer la fête civique que le canton d'Issy-l'Union célébrera décadi prochain, 20 brumaire, présent mois, par une députation de deux de ses membres. Nous allons porter cette heureuse nouvelle à nos concitoyens, et les assurer que demain matin la députation sera nommée.

« Nous te demandons une grâce : ce serait de nous faire instruire aussitôt la nomination, des noms des députés, et de faire adresser à Fillassier, juge de paix du canton, chez le maire, à Issy.

« C'est à Issy, chef-lieu, que la fête se célébrera, et, à moins que les députés ne veuillent nous prescrire une autre heure, elle ne commencera pas avant midi.

« Salut et fraternité dans l'unité et l'indivisibilité de la République.

« Les commissaires du canton d'Issy-l'Union,

« DESPREY; FILLASSIER.

« Septidi, 17 brumaire, l'an II de la République. »

Le procureur syndic du district d'Hennebon, département du Morbihan, fait passer la note des

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 73.  
(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766; *Supplément au Bulletin de la Convention* du 8<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (vendredi 8 novembre 1793).

(1) Applaudissements, d'après le *Mercure universel* [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793) p. 140, col. 2].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 73.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 73.

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766.